

DEL 2022/047

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 06 Avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Jacqueline **SABATIER**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Pierrette **LE FLOCH**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Anne-Laure **LE GRAND**, Michel **GARO**, Jean Michel **LEMIEUX**, qui ont donné respectivement procuration à Danielle **LE GALL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Christian **CARDUNER**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

DEL 06.04.2022 / 2022/047 : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LE PEUPLE UKRAINIEN VIA LE DISPOSITIF FACECO :

RAPPORTEUR Mme GIRE

Dans ce contexte de guerre tragique où le peuple Ukrainien a besoin de soutien, la mobilisation des scaërois(es) a été exemplaire. En effet, de nombreux élans de solidarité se sont mis en place grâce aux habitants et aux associations locales avec une collecte de produits de première nécessité qui a enregistré plus de 300 colis en moins de 4 jours.

Sachant que les besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins sont nombreux et vont s'inscrire dans le temps, la ville de Scaër souhaite marquer son

soutien au peuple ukrainien comme évoqué lors du Conseil Municipal du 09 Mars dernier.

L'Assemblée Délibérante est informée que les collectivités territoriales ont la possibilité de répondre aux crises humanitaires dans le monde (catastrophe naturelle, conflit...), même si elles ne sont pas au préalable, liées au pays touché.

En effet, la loi stipule : "si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire".

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires.

La contribution de la ville de Scaër permettra de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Le Conseil Municipal réitère unanimement également son soutien au peuple Ukrainien :

Motion en soutien au peuple ukrainien

« Rien ne peut justifier l'utilisation des armes, car ce sont toujours les populations qui en pâtissent. Aucun contexte géopolitique, quel qu'il soit, ne peut justifier une intervention militaire. La Paix étant un bien si précieux.

Le Conseil Municipal, souhaite aussi et surtout apporter son soutien total, sa solidarité au peuple ukrainien qui n'avait rien demandé et qui se retrouve aujourd'hui en pleine tourmente.

Pour conclure, il est espéré que toutes les mobilisations et initiatives présent dans le monde, dont celle-ci en fait partie, imposeront au président Poutine l'arrêt de cette guerre ignoble. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

DE FORMER UN VOEU de soutien au peuple ukrainien,

D'AUTORISER le versement d'une subvention exceptionnelle de 2500€ via le dispositif FACECO en soutien au peuple ukrainien,

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 029-212902746-20220407-D2022047SCA-DE

DE PREVOIR les crédits nécessaires au financement de cette action.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Yves Le Goff'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SCAER' at the top and 'LE 25 04 2022' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure on horseback, possibly a saint or a historical figure, within a circular frame.